



ROYAUME DE BELGIQUE

Le Ministre des Affaires étrangères et de la Défense

## **Lettre du Ministre des Affaires étrangères et de la Défense aux Belges à l'étranger**

Chers concitoyens,

Tous ensemble, nous faisons face à une situation inédite dans notre histoire récente. La pandémie de COVID-19/Coronavirus, qui touche maintenant l'Europe et le monde entier, nous impose de prendre des mesures drastiques mais indispensables.

Ce 17 mars, le Conseil National de Sécurité, présidé par la Première Ministre Sophie Wilmès, a décidé de nouvelles mesures plus strictes qui sont d'application sur l'ensemble du territoire belge, tels que la fermeture des magasins non-essentiels (à l'exception donc de l'alimentaire et des pharmacies par exemple), l'interdiction des rassemblements en public comme en privé, la limitation des déplacements à l'intérieur comme à l'extérieur du pays au strict nécessaire en privilégiant le télétravail, etc.

Le gouvernement belge, en coordination avec ses partenaires européens, a marqué son accord sur la fermeture des frontières de l'espace Schengen, en ce compris le Royaume-Uni.

Ce sont des mesures exceptionnelles.

Nous devons être conscients que le seul moyen de combattre et de ralentir la progression rapide de la pandémie, en Belgique et ailleurs dans le monde, est de limiter au strict minimum nos déplacements et nos interactions physiques.

Nous faisons face à une situation exceptionnelle, certes, mais qui doit être gérée avec sérieux, patience et solidarité. Je me permets, dans cet esprit, d'apporter quelques précisions :

D'abord, pour nos concitoyens belges qui se trouvent actuellement en déplacement temporaire à l'étranger: ils peuvent évidemment rejoindre la Belgique. Je les encourage à prendre rapidement leurs dispositions en ce sens et à contacter en premier lieu leur tour-opérateur, leur organisme de voyage ou leur compagnie aérienne.

De plus en plus de pays fixent, avec des préavis souvent très courts, des mesures d'interruption des lignes aériennes avec la Belgique ; il faut donc prendre les mesures nécessaires pour un retour rapide en Belgique. Mes services mettent aussi tout en œuvre afin de trouver des solutions quand les lignes commerciales font défaut. Je vous assure que c'est là notre priorité absolue. Afin de nous aider dans ces démarches, j'invite chacune et chacun à s'enregistrer sur notre site : [www.travellersonline.diplomatie.be](http://www.travellersonline.diplomatie.be). Cela permettra aux services consulaires d'être en contact direct avec celles et ceux qui sont en voyage à l'étranger afin de les informer au mieux.



Ensuite, pour les Belges qui résident habituellement en dehors de l'espace de l'UE, je les invite à limiter leurs déplacements dans les 30 jours à venir. Comme indiqué plus haut, un nombre croissant de pays adoptent des mesures de quarantaine ou ferment leurs frontières de sorte que le franchissement de celles-ci ne peut plus être garanti.

Comme à l'accoutumée, mais singulièrement compte tenu de l'évolution de cette pandémie, je rappelle à celles et ceux qui se trouvent à l'étranger qu'il convient de suivre scrupuleusement les recommandations des autorités locales.

J'ai demandé à nos Ambassades et Consulats d'être plus que jamais à la disposition des Belges se trouvant dans leurs juridictions. Nous avons aussi ouvert un centre d'appels au SPF Affaires Etrangères à Bruxelles qui est disponible tous les jours de 09h00 à 20h00 au 02/501 4000 pour assister nos compatriotes à l'étranger.

Les avis de voyage, disponibles sur le site internet du SPF Affaires étrangères, sont très régulièrement mis à jour, par pays et en fonction de l'évolution de la situation. Je vous invite à les consulter autant que possible.

Je vous remercie et vous assure, encore un fois, de mon engagement, de celui de la Première Ministre Sophie Wilmès, de l'ensemble du Gouvernement ainsi que de mon administration dans le soutien de nos compatriotes à l'étranger.



Philippe GOFFIN

Ministre des Affaires Etrangères et de la Défense